# © Ville de Blainville Ce document n'a pas de valeur officielle. En cas de divergence entre ce document et le document original, celui-ci prévaudra.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **20 août 2024** à **19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M<sup>me</sup> Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

# **MOT DE LA MAIRESSE**

# PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION... ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2024-08-390

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX
2024-08-391 SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2024

LANGE EXTRACTIONALINE DO 10 001

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du **9 juillet 2024** et de la séance extraordinaire du **16 juillet 2024**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION... AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1450-4 2024-08-392

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le *Règlement 1450-4 modifiant le Règlement 1450 concernant les branchements d'égouts et les raccordements à l'aqueduc municipal* dont l'objet est de permettre l'émission de constats d'infractions par le Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique.

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la Loi sur les cités et villes, le **Projet de Règlement** 1450-4 modifiant le Règlement 1450 concernant les branchements d'égouts et les raccordements à l'aqueduc municipal.

AVIS DE MOTION... 2024-08-393 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1571-6** 

\_\_\_\_

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le *Règlement 1571-6 modifiant le Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances* dont l'objet est d'ajouter une exception à l'interdiction totale d'utiliser une arme sur le territoire de la Ville en permettant la chasse au moyen d'un arc ou d'une arbalète sur le terrain de la piste d'essai de véhicules automobiles, propriété de Transport Canada.

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la Loi sur les cités et villes, le **Projet de Règlement** 1571-6 modifiant le Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances.

AVIS DE MOTION... AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1694 2024-08-394

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le Règlement 1694 décrétant l'exécution de travaux de construction d'infrastructures et de mesures de modération afin de sécuriser les abords des écoles, et un emprunt de 1 100 000 \$ à cette fin.

Monsieur Francis Allaire dépose conformément à la Loi sur les cités et villes, le **Projet de Règlement** 1694 décrétant l'exécution de travaux de construction d'infrastructures et de mesures de modération afin de sécuriser les abords des écoles, et un emprunt de 1 100 000 \$ à cette fin.

RÉSOLUTION... APPROBATION – SECOND PROJET 2024-08-395 DE RÈGLEMENT 1418-190 P2

**ATTENDU QU'**en date du 9 juillet 2024, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement* 1418-190 P1:

**ATTENDU QUE** les dispositions des <u>articles 2 et 3</u> de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

# **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le Second projet de Règlement 1418-190 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-187 2024-08-396

ATTENDU QU'en date du 27 mai 2024, le conseil municipal adoptait le Projet de Règlement 1418-187;

ATTENDU QUE le 18 juin 2024, une consultation publique a été tenue;

**ATTENDU QUE** suite à la consultation publique, des modifications ont été apportées au *Projet de Règlement 1418-187*;

**ATTENDU QUE** ce règlement ne contient <u>aucune</u> disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le *Règlement 1418-187 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-188 2024-08-397

**ATTENDU QU'**en date du 27 mai 2024, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement* 1418-188 P1;

**ATTENDU QUE** suite à une consultation publique tenue le 18 juin 2024, le conseil municipal adoptait, le 9 juillet 2024, le *Second projet de Règlement 1418-188 P2*;

**ATTENDU QUE** les dispositions <u>des articles 2 à 22</u> de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire:

**ATTENDU QU**'une demande d'approbation référendaire provenant des personnes intéressées de la zone concernée H-133, incluant le résidu des zones C-153 et C-352, a été reçue à l'égard <u>de l'article 6 et de la partie concernée de l'article 22</u> du *Second projet de Règlement 1418-188 P2*;

**ATTENDU** les dispositions des articles 135, 136 et 136.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'un règlement résiduel et un règlement distinct doivent être adoptés.

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver les *Règlements 1418-188 et 1418-188-1 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire sur le Règlement 1418-188-1 soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement le 10 SEPTEMBRE 2024 entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-189 2024-08-398

**ATTENDU QU'**en date du 11 juin 2024, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement* 1418-189 P1;

**ATTENDU QUE** les dispositions <u>de l'article 2</u> de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 9 juillet 2024, une consultation publique a été tenue;

**ATTENDU QUE** suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le Second projet de Règlement 1418-189 P2;

**ATTENDU QU'**aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement* 1418-189 P2;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

# EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le *Règlement 1418-189 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – RÈGLEMENT 1679-3 2024-08-399

**ATTENDU QU'**en date du 16 juillet 2024, le *Projet de règlement 1679-3* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver le Règlement 1679-3 modifiant le Règlement 1679 décrétant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – RÈGLEMENT 1689 2024-08-400

**ATTENDU QU'**en date du 16 juillet 2024, le *Projet de Règlement 1689* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la l oi

# EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver le Règlement 1689 décrétant l'exécution de travaux de resurfaçage du boulevard de la Seigneurie Ouest, et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du <u>9 au 13 septembre 2024</u> entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'<u>article 567</u> de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – RÈGLEMENT 1690 2024-08-401

**ATTENDU QU'**en date du 9 juillet 2024, le *Projet de Règlement 1690* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

# **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approuver le Règlement 1690 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et expertises techniques, et décrétant un emprunt de 350 000 \$ à cette fin.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du <u>9 au 13 septembre 2024</u> entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'<u>article 567</u> de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ATTENDU QU'**en date du 9 juillet 2024, le *Projet de Règlement 1691* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la l oi

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le Règlement 1691 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de parcs, d'entrées de ville, d'îlots et de terre-pleins, et décrétant un emprunt de 3 070 000 \$ à ces fins.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du <u>9 au 13 septembre 2024</u> entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'<u>article 567</u> de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – RÈGLEMENT 1692 2024-08-403

**ATTENDU QU'**en date du 9 juillet 2024, le *Projet de Règlement 1692* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

# **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver le Règlement 1692 décrétant l'exécution de travaux de construction de terrains de pickleball, de réfection de toitures, de remplacement des bandes et des baies vitrées de l'aréna et l'acquisition de véhicules et d'équipements, et décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ à ces fins.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du <u>9 au 13 septembre 2024</u> entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'<u>article 567</u> de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

RÉSOLUTION... DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL

2024-08-404 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**DU 16 JUILLET 2024** 

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **16 juillet 2024** du Comité consultatif d'urbanisme.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DÉROGATION MINEURE 2024-08-405 DEMANDE 2024-00082

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (LOCALISATION D'UN PAVILLON

DE JARDIN ET PROPORTION DE L'ESPACE VÉGÉTALISÉ)

16, RUE DE L'ANDALOU

(LOT 4 804 536)

ATTENDU les dispositions du Règlement 1422 sur les dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation 24-07-06.1 du 16 juillet 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu qu'il soit accordé au lot **4 804 536** du Cadastre du Québec *(16, rue de l'Andalou)*, une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE :** 

- La construction d'un pavillon de jardin dans la cour avant, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit qu'un pavillon de jardin est autorisé uniquement dans les cours latérales et arrière;
- Une proportion de 36 % de la superficie totale du terrain aménagé en espace végétalisé, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-507, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, il est prescrit qu'un minimum de 40 % de la superficie totale du terrain doit être aménagé en espace végétalisé.

QUE le Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DÉROGATION MINEURE 2024-08-406 DEMANDE 2024-00084

HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (ENTRÉE

CHARRETIÈRE)

1 À 7, RUE DE BELLEVUE

(LOT 6 501 592)

ATTENDU les dispositions du Règlement 1422 sur les dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation 24-07-06.2 du 16 juillet 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE:** 

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu qu'il soit accordé au lot **6 501 592** du Cadastre du Québec *(1 à 7, rue de Bellevue)*, une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE une entrée charretière non jumelée**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-744, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, il est prescrit que toutes les entrées charretières doivent être jumelées.

QUE le Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

# PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

# Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DÉSIGNATION – PARC DE CHAMBÉRY

2024-08-407 LOT 6 423 880

QUARTIER CHAMBÉRY

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de procéder à la désignation du parc situé sur le lot 6 423 880 du cadastre du Québec dans le quartier de Chambéry sous l'appellation de **« parc de Chambéry »**.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... MODIFICATION À LA DEMANDE PI 2022-00141

2024-08-408 NOUVELLES CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS MIXTES 1275 À 1285,

**BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC** 

**ATTENDU QUE** par la résolution **2022-11-649** adoptée le 8 novembre 2022, le conseil a approuvé le projet intégré soumis dans le cadre de la demande **PI 2022-00141** concernant l'implantation de nouveaux bâtiments mixtes sur les lots 5 734 078 et 5 971 149 à 5 971 154 (boulevard Michèle-Bohec);

**ATTENDU QU'**une demande de modification au **Projet intégré PI 2022-00141** a été déposée et qu'elle correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation 24-07-04.1 du 16 juillet 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

## **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande de modification du **PI-2022-00141** pour le projet intégré comprenant la construction de deux habitations multifamiliales, d'un édifice à bureaux et d'un hôtel, le tout sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION

2024-08-409 ARCHITECTURALE – DEMANDES 2024-00065, 2024-00076, 2024-00029, 2024-00077, 2024-00031, 2024-00072, 2024-00069, 2024-00078, 2022-00020, 2024-00079, 2024-00080, 2024-00083, 2024-00070, 2024-

00071, 2024-00073, 2024-00053 ET 2024-00074

**ATTENDU** les recommandations du 16 juillet 2024 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA - 2024-00065	1275, boulevard Michèle-Bohec Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-07-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA - 2024-00076	611 à 619, rue des Charmettes Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée à suites juxtaposées Recommandation C.C.U. 24-07-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA - 2024-00029	621 à 629, rue des Charmettes Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée à suites juxtaposées Recommandation C.C.U. 24-07-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA - 2024-00077	624, rue des Charmettes et 1 à 5, rue de Beaumont Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée à suites juxtaposées Recommandation C.C.U. 24-07-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA - 2024-00031	626 à 634, rue des Charmettes Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée à suites juxtaposées Recommandation C.C.U. 24-07-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA - 2024-00072	1 à 7, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée à suites juxtaposées Recommandation C.C.U. 24-07-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA - 2024-00069	31 à 37, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée à suites juxtaposées Recommandation C.C.U. 24-07-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA - 2024-00078	39 à 45, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée à suites juxtaposées Recommandation C.C.U. 24-07-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA - 2022-00020	261, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse Modification au PIIA 2022-00020 Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-07-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA - 2024-00079	117, boulevard de Chambéry Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-07-05.10 et plans (Annexe J)
PIIA - 2024-00080	121, boulevard de Chambéry Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-07-05.11 et plans (Annexe K)
PIIA - 2024-00083	1287, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-07-05.12 et plans (Annexe L)
PIIA - 2024-00070	22, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-07-05.13 et plans (Annexe M)
PIIA - 2024-00071	23, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-07-05.14 et plans (Annexe N)
PIIA - 2024-00073	27, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-07-05.15 et plans (Annexe O)

PIIA – 2024-00053 75, boulevard des Châteaux, local 116A

**DOYLE** 

Nouvelles enseignes murales et détachée

Recommandation C.C.U. 24-07-05.16 et plans (Annexe P)

PIIA – 2024-00074 65, boulevard de la Seigneurie Est

CAM MÉCANIQUE INC.

Nouvelles enseignes murale et détachée

Recommandation C.C.U. 24-07-05.17 et plans (Annexe Q)

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA*).

# **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets 2024-00065, 2024-00076, 2024-00029, 2024-00077, 2024-00031, 2024-00072, 2024-00069, 2024-00078, 2022-00020, 2024-00079, 2024-00080, 2024-00083, 2024-00070, 2024-00071, 2024-00073, 2024-00053 et 2024-00074 sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à Q »** pour en faire partie intégrante.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... PROJET INTÉGRÉ

2024-08-410 DEMANDE PI 2024-00028

**NOUVELLES CONSTRUCTIONS** 

HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES

À SUITES JUXTAPOSÉES

611 À 629, RUE DES CHARMETTES

**ATTENDU QUE** le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de deux nouvelles habitations multifamiliales isolées à suites juxtaposées de cinq logements, aux 611 à 629, rue des Charmettes, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

**ATTENDU** la recommandation **24-07-04.2** du 16 juillet 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

# **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **Pl 2024-0028** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... PROJET INTÉGRÉ

2024-08-411 DEMANDE PI 2024-00030

NOUVELLES CONSTRUCTIONS

HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES

À SUITES JUXTAPOSÉES

624 À 634, RUE DES CHARMETTES ET 1 À 11, RUE DE BEAUMONT

ATTENDU QUE le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de deux habitations multifamiliales isolées à suites juxtaposées de quatre et cinq logements et d'une habitation trifamiliale à suite juxtaposée aux 624 à 634, rue des Charmettes et aux 1 à 11, rue de Beaumont, correspond aux objectifs et critères du Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** la recommandation **24-07-04.2** du 16 juillet 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **Pl 2024-00030** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... CONFIRMATION D'EMBAUCHE
2024-08-412 COORDONNATEUR OPÉRATIONNEL
SERVICE DE POLICE

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de confirmer l'embauche de *M. Stéphane Giguère* au poste-cadre contractuel de *« coordonnateur opérationnel »* au Service de police, à compter du 21 août 2024, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... CONFIRMATION D'EMBAUCHE
2024-08-413 DIRECTRICE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS
ET DE L'EXPÉRIENCE CITOYENNE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de confirmer l'embauche de *Mme Caroline Boivin* au poste-cadre permanent de « *directrice* » du Service des communications et de l'expérience citoyenne, à compter du 9 septembre 2024, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six* (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... CONFIRMATION D'EMBAUCHE 2024-08-414 INSPECTEUR-CHEF SERVICE DE POLICE

SERVICE DE POLICE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de confirmer l'embauche de *M. Yves Brassard* au poste-cadre permanent d'« *inspecteur-chef*» au Service de police, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... CONFIRMATION D'EMBAUCHE 2024-08-415 PRÉPOSÉ AU SERVICE AU PUBLIC

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET

VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de confirmer l'embauche de *Mme Julie Desgagnés* au poste permanent de « *préposé au service au public* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 28 juillet 2024. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

RÉSOLUTION... 2024-08-416 DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR LA PÉRIODE DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2024

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du <u>16 juin au 15 juillet 2024</u> et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS 2024-08-417 À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310, 02.131.00.305 et 02.132.00.605.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... OCTROI DE SUBVENTIONS 2024-08-418 ET AIDES FINANCIÈRES

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

# **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER 2024-08-419 PROJET HABITATIONS RIVE GAUCHE

PROJET HABITATIONS RIVE GAUCHE 1045, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE AJOUT DE LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville contribue financièrement, via la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au projet de construction de 100 nouveaux logements abordables et subventionnés dans l'immeuble situé au 1045, boulevard du Curé-Labelle de l'organisme Habitations Rive Gauche;

**ATTENDU QU**'initialement, le projet prévoyait que 13 des 100 logements soient subventionnés en vertu du « *Programme de supplément au loyer (PSL)* »;

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec autorise maintenant qu'un plus grand nombre de logements soient subventionnés dans l'immeuble.

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu que la Ville de Blainville donne son appui à ce qu'un total de 30 logements soient subventionnés au « *Programme de supplément au loyer (PSL)* » dans l'immeuble sis au 1045, boulevard du Curé-Labelle à Blainville.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTREPRENEURIAT – 2024-08-420 OCTROI DE PRÊT CLINIQUE HORMO-NOVA INC.

**ATTENDU** le Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat créé par la Ville de Blainville;

**ATTENDU** le mandat confié à la **Municipalité** régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC) pour la gestion du Programme, l'analyse des demandes d'aide présentées et le dépôt au conseil des recommandations qui méritent une subvention ou un prêt;

**ATTENDU** le dépôt auprès du conseil du rapport du comité formé par la **MRC** pour l'analyse de la demande d'aide recommandant l'octroi d'un prêt aux entrepreneurs Catherine Bouchard et Shella Moyse pour le démarrage de la clinique et l'optimisation des processus internes considérant les investissements majeurs effectués dans la clinique et l'implication de l'équipe de gestion, de l'entreprise suivante, située sur le territoire de Blainville, savoir : **CLINIQUE HORMO-NOVA INC.**;

**ATTENDU** le certificat de la trésorière confirmant la disponibilité des fonds requis aux fins de la présente résolution;

**ATTENDU** la compétence accordée à la Ville en vertu de <u>l'article 92.1</u> de la *Loi sur les compétences municipales*.

# EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accorder, dans le cadre du **Programme** d'aide financière à l'entrepreneuriat de la Ville de Blainville, l'aide financière suivante aux entrepreneurs Catherine Bouchard et Shella Moyse :

• Un prêt de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) sans intérêt jusqu'au 29 février 2028, remboursable à compter du 1er mars 2025 à raison de 277,78 \$ par mois.

QUE le directeur des Services juridiques et greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le document attestant du prêt à l'entreprise **CLINIQUE HORMO-NOVA INC.** des entrepreneurs Catherine Bouchard et Shella Moyse.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette somme à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... AUTORISATION DE SIGNATURE
2024-08-421 MAINLEVÉE SUR LE LOT 3 149 733
101, RUE MARIUS-WARNET

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu que la Ville accorde une mainlevée totale et finale et consente à la radiation de tous les droits hypothécaires et résolutoires créés en sa faveur aux termes de l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 11 241 317.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

**DÉPÔT - RAPPORT DES DÉPENSES RÉSOLUTION...** 

2024-08-422 DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET VIREMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de juillet 2024 en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DÉPÔT - RAPPORT D'ADJUDICATION DE LA 2024-08-423 **DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES** 

ET TRÉSORIÈRE - EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU

**MONTANT DE 24 403 000 \$ DATÉES DU 22 JUILLET 2024** 

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du Rapport d'adjudication concernant l'émission d'obligations au montant de 24 403 000 \$ datées du 22 juillet 2024, conformément à l'article 50.1 du Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... **VENTE DE BIENS** 

2024-08-424 **PAR APPEL D'OFFRES VIA** 

LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)

**DOSSIER AO 24-0316** 

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de plusieurs équipements qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

# **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

D'AUTORISER la vente des lots du dossier AO 24-0316 composé d'équipements et d'articles divers pour un montant total de 1 881,27 \$, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	Frais de gestion
#1	Lot comprenant une presse à boyau hydraulique Gates, mod. Pc707 (# série : 89c0690), une scie À boyau hydraulique Makita, mod. 2412n (# série : 210974e) montées sur chariot Condition inconnue. Sans garantie	Jeff Malo	1 175,00 \$	12 %
#2	Compresseur d'air, moteur à essence Honda gx340 de 11 hp. Marque : Champion Série : dr0196263 Condition inconnue. Sans garantie	Bruno Pelletier	393,00 \$	35 %

#3 Dévidoir hydraulique de 25 Bruno Pelletier 259,00 \$ 35 %

pieds avec valve de contrôle

Marque : Reelcraft Modèle : tha78250m Série : 210622-733

Condition inconnue. Sans

garantie

#4 Chaises de sauveteur Camping 54,27 \$ 35 %

extérieures pour piscine, environ Otamac

96 pouces de hauteur

Condition inconnue. Sans

garantie

**D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... ACCEPTATION DE PROPOSITION

2024-08-425 DOSSIER DP2024-066

RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET SOUTIEN TÉLÉPHONIQUE

**DU PARE-FEU CHECK POINT** 

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **GOSECURE INC.** pour le renouvellement des licences et soutien téléphonique du pare-feu Check Point, pour la période du 8 septembre 2024 au 7 septembre 2025, au montant de **96 464,03 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.133.00.526**.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... ACCEPTATION DE PROPOSITIONS
2024-08-426 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE-LOGICIELS MICROSOFT

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter les propositions de la compagnie **SOFTCHOICE LP**, revendeur désigné par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement de l'assurance-logiciels Microsoft, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2027, au montant de **69 100,27 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.192.00.411**.

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... ACCEPTATION DE PROPOSITION

2024-08-427 DOSSIER DP2024-063

FOURNITURE, LIVRAISON ET DÉCHARGEMENT D'ARBRES

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **JARDIN DION INC.** pour la fourniture, la livraison et le déchargement d'arbres, au montant de **117 358,43 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.521.

**AUTORISATION DE SIGNATURE RÉSOLUTION... ENTENTE DE SITE DE COLLECTE** 2024-08-428

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À USAGE

**UNIQUE (CRU)** 

ATTENDU QUE l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada (AGRP) opère des programmes d'intendance pour la gestion des produits au Canada au nom de ses membres de l'industrie conformément à la règlementation applicable et aux plans de programme approuvés par les autorités règlementaires provinciales et/ou aux ententes conclues avec lesdites autorités pour divers produits, lesquels varient selon le programme de la province;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite conclure avec l'AGRP une entente qui prévoit les termes et conditions pour agir en tant que site de collecte pour la récupération et le recyclage des contenants pressurisés de combustibles à usage unique (CRU) dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE l'AGRP-Québec opère le programme du Québec conformément au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RLRQ c. Q-2 r. 40.1) et est enregistrée en tant qu'organisme de gestion reconnu (OGR) auprès de RecycQuébec pour ce programme.

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada (AGRP) pour la récupération et le recyclage de contenants pressurisés de combustibles à usage unique (CRU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... **MODIFICATION DE CONTRAT** 2024-08-429

DOSSIER SA2022-089 P

**SERVICES D'HYDRO-EXCAVATION** 

**ANNÉE 2024** 

ATTENDU QUE par sa résolution 2023-09-506, adoptée le 19 septembre 2023, le conseil renouvelait le contrat de la compagnie 9363-9888 QUÉBEC INC. pour les services d'hydro-excavation par camion vacuum avec mât télescopique pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le nombre d'interventions pour l'année 2024 est beaucoup plus élevé que ce qui était anticipé et que d'autres travaux d'excavations nécessitant un service d'hydro-excavation seront requis d'ici la fin de l'année.

# **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ taxes incluses, dans le cadre du contrat SA2022-089 P pour les services d'hydro-excavation par camion vacuum avec mât télescopique pour l'année 2024, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.527

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... **MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE** 

2024-08-430 **DIVERSES RUES** 

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

# AJOUT D'ENSEIGNES « INTERDICTION DE FAIRE DEMI-TOUR »

• En direction nord et sud, sur une distance approximative de 285 mètres entre le 900 et le 992.

### rue Gilles-Vigneault (Croquis 2024-06)

• En direction est et ouest, sur une distance approximative de 150 mètres à partir de la piste cyclable près de l'école des Ramilles.

## AJOUT D'ENSEIGNES « STATIONNEMENT INTERDIT »

## rue Joseph-Bepka (Croquis 2024-07)

Dans la courbe qui longe le 53.

# **AJOUT D'ENSEIGNES « ARRÊT »**

## **boulevard de Chambéry** (Croquis 2024-08)

- A-CHAM3-13 : à l'intersection de la rue de Boigne, en direction est, près du 4;
- A-CHAM3-14 : à l'intersection de la rue de Boigne, en direction ouest, près du 9.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

2024-08-431 DOSSIER SA2022-057 P

DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES ET DES LIEUX AVOISINANTS

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2022-08-483** adoptée le 16 août 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour le déneigement des patinoires et des lieux avoisinants pour la période hivernale 2022-2023;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande de renouveler le contrat.

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour le déneigement des patinoires et des lieux avoisinants <u>pour la période hivernale 2024-2025</u>, au montant de **87 610,95 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.755.00.542.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... RENOUVELLEMENT DE CONTRATS

2024-08-432 DOSSIER SA2023-078 P

LOCATION D'UNE NIVELEUSE ET DE DEUX MINI-CHARGEURS SUR ROUES

ATTENDU QUE par sa résolution 2023-10-547 adoptée le 17 octobre 2023, le conseil acceptait les plus basses soumissions conformes des compagnies ÉQUIPEMENT ST-GERMAIN INC. et TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC. pour la location d'une niveleuse et de deux mini-chargeurs sur roues pour la période du 2 décembre 2023 au 29 mars 2024;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercées au choix de la Ville;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande de renouveler le contrat.

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler les contrats des compagnies suivantes pour la location d'une niveleuse et de deux mini-chargeurs sur roues, <u>pour la période du 2 décembre 2024 au 29 mars 2025</u>, comme suit :

- ÉQUIPEMENTS ST-GERMAIN INC. pour le LOT 1 (niveleuse), au montant de 90 255,38 \$ taxes incluses:
- TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC. pour le LOT 2 (mini-chargeur), au montant de 33 342,75 \$ taxes incluses;
- TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC. pour le LOT 3 (mini-chargeur), au montant de 33 342,75 \$ taxes incluses.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.330.00.513.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... ACCEPTATION DU PROJET ET ENTENTE PARTICULIÈRE

2024-08-433 DOSSIER 7220-2021-005

CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

**ESPACE 24 – ACCÈS PUBLIC** 

9298-1729 QUÉBEC INC. ET METRO QUÉBEC IMMOBILIER INC.

**ATTENDU QUE** dans le cadre du projet de développement Espace 24 situé au sud de l'Autoroute 640, une rue publique doit être construite;

**ATTENDU QUE** les lots 6 579 345, 6 579 346 et 6 579 348 sur lesquels la rue sera construite appartiennent à la Ville de Blainville;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a autorisé le projet le 20 juin 2024;

**ATTENDU QU**'aucun branchement à l'égout sanitaire ne sera cependant autorisé par la Ville tant que le projet d'agrandissement des ouvrages d'assainissement des eaux ne sera pas complété.

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu que le conseil municipal :

- AUTORISE que le projet de construction des infrastructures municipales de l'accès public du développement Espace 24 (Dossier 7220-2021-005) des entreprises 9298-1729 QUÉBEC INC. ET METRO QUÉBEC IMMOBILIER INC. soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales;
- ACCEPTE les plans BL21-054-C1 à BL21-054-C9 et BL21-002-E1 à BL21-002-E2, couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- CONFIRME que la firme ÉQUIPE LAURENCE INC. émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le MELCCFP, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- AUTORISE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente particulière avec les promoteurs pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions des TITRES III et IV du RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES.

**RÉSOLUTION...** 2024-08-434

AUTORISATION DE SIGNATURE

ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR UN OU PLUSIEURS

PROJETS COMMUNS DE COMPENSATION

DE L'HABITAT DU POISSON DANS LE CADRE DES TRAVAUX

PRÉVENTIFS DE STABILISATION DES RAVINS EN

COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ

**PUBLIQUE** 

**ATTENDU QU**'une analyse de risque pour évaluer les dangers de glissements de terrain de grande envergure, réalisée par le gouvernement du Québec, a mis en lumière un risque de glissements de terrain fortement rétrogressifs sur le territoire des Villes de Rosemère, Lorraine, Sainte-Thérèse et Blainville (les Parties);

**ATTENDU QUE** trois projets de stabilisation des talus ont été réalisés par les Parties pour des motifs de sécurité publique, en collaboration avec le gouvernement du Québec, le long du ruisseau Dominique-Juteau (Lorraine-Rosemère), du ruisseau Charron (Sainte-Thérèse-Blainville) et du ruisseau 6200 (Blainville-Rosemère);

ATTENDU QUE ces travaux ont fait l'objet d'une aide financière du ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU QU**'un protocole d'entente a été signé entre les municipalités concernées pour établir le partage des coûts et des responsabilités dans chacun des trois projets de stabilisation susmentionnés;

**ATTENDU QUE** les trois projets de stabilisation visés requièrent chacun un ou plusieurs projets de compensation de l'habitat du poisson en vertu de la *Loi sur les pêches*, administrée par le ministère Pêches et Océans Canada;

**ATTENDU QUE** les Parties ont choisi de s'unir afin de réaliser un ou plusieurs projets communs de compensation de l'habitat du poisson;

**ATTENDU QUE** les Parties ont proposé un projet commun de compensation de l'habitat du poisson sur le site du Jardin des Sources à Sainte-Thérèse que le ministère Pêches et Océans Canada a jugé acceptable;

**ATTENDU QUE** le projet commun de compensation au Jardin des Sources comble une partie de la compensation demandée aux Parties en vertu de la *Loi sur les pêches*;

**ATTENDU QUE** les Parties recherchent activement un ou plusieurs projets communs complémentaires afin de satisfaire la compensation totale qui leur est exigée en vertu de la *Loi sur les pêches*;

**ATTENDU** les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) qui permettent la conclusion d'ententes intermunicipales.

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, avec les villes de Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse, une *Entente intermunicipale portant sur un ou plusieurs projets communs de compensation de l'habitat du poisson dans le cadre des travaux préventifs de stabilisation des ravins* en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION 2024-08-435	CLÔTURE DE LA SÉANCE
II est proposé par Monsieur St	éphane Dufour et résolu que la séance soit levée à 21 h 05.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	(S) Liza Poulin
	MAIRESSE
	(S) Patrick St-Amour

GREFFIER